



Permanences de la Maison de Justice et du Droit du Val de Seine des Mureaux

Consultations Juridiques du Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles :

Mardi et Jeudi 9h-12h/13h30-17h30
sans rendez-vous
Vendredi de 9h à 12 h sur rendez-vous.

Psychologue dans le cadre de l'aide aux victimes :

Vendredi 9h-12h /13h30-17h30, sur rendez-vous

Groupement solidarité des travailleurs migrants, droits des étrangers :

Lundi 9h-12h/14h-17h30 sur rendez-vous

Permanence CRESUS - accompagnement des personnes en situation d'impayés et/ou de surendettement :

Lundi 9h-12h/13h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous.

Union fédérale des consommateurs (UFC) :

Jeudi 14h-17h sans rendez-vous

Permanence de l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) :

Lundi 9h-12h/13h30-17h30 sans rendez-vous

Huissier de Justice :

Jeudi de 9h à 12h, sur rendez-vous

Soutien psychologique dispensé par l'association « Les Vernes » :

Mercredi 9h-12h/14h à 17h sur rendez-vous

Permanence des avocats :

Mercredi de 18h30 à 20h30, sur rendez-vous.

Délégué du Défenseur des Droits (intervient dans les litiges entre citoyens et administration) :

Jeudi 10h-12h/13h30-17h30 sur rendez-vous

Écrivain public :

Lundi 9h-12h sans rendez-vous

Mardi 9h à 12h/13h30 à 17h30 sans rendez-vous

Mercredi 2ème et 4ème du mois de 9h à 12h sans rendez-vous

Vendredi 3ème du mois de 13h30 à 17h

Conciliateur de Justice (litiges civils) :

Mercredi 1er, 3ème et 4ème du mois de 14h à 17h30 sur rendez-vous.